



CONTRAT DE FORMATION NUTRITION / NUTRITHERAPIE

Nom :

Prénom :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

NATEL :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

PROFESSIONS :

DATE DE NAISSANCE :

Formation de 187h30 heures (equivalents à 25 jours de formation) pour 3125frs

Nous nous remercions de préciser vos choix :

- ☐ Entrée en formation le samedi 22 novembre 2025
- ☐ Entrée en formation le samedi 07 février 2026
- ☐ Suivi de la formation en présentiel ou présentiel § distanciel synchrone selon les circonstances
Notez qu'en fonction du nombre de participants, certaines soirées seront proposées en distanciel exclusivement
- ☐ Suivi de la formation en distanciel synchrone exclusivement

Un acompte de 425 frs est demandé à l'inscription.

Entrée en formation le samedi 22 novembre 2025 :

- 17 jours de 7h30 (127h30)
- 20 soirées de 3h (60h)

Formation sur 14 mois entre le 22.11.25 et le 27.01.27

Merci de cocher le mode de paiement du solde :

- ☐ Solde de 2700frs avant le 31 octobre 2025
- ☐ Paiement en 3 mensualités successives de 900frs les 31.10, 30.11, 31.12 2025
- ☐ Paiement en 6 mensualités successives de 450frs chaque fin de mois entre le 31.10.25 et le 31.03.26

Entrée en formation le samedi 07 février 2026 :

- 17 jours de 7h30 (127h30) et 1 jour de 6h
- 18 soirées de 3h (54h)

Formation sur 12 mois entre le 07.02.26 et le 27.01.27

Merci de cocher le mode de paiement du solde :

- ☐ Solde de 2700frs avant le 31 janvier 2026
- ☐ Paiement en 3 mensualités successives de 900frs les 31.01, 28.02, 31.03 2026
- ☐ Paiement en 6 mensualités successives de 450frs chaque fin de mois entre le 31.01.26 et le 30.06.26

Conditions générales :

- Ce contrat est conclu entre Le 2^e Cerveau, représenté par Eric Forestier et l'apprenant, dont le nom figure à la première page.
- L'objet du contrat est la fourniture de 187h30 heures de formation en nutrition et nutrithérapie.
- Les obligations de l'école Le 2^e Cerveau sont de fournir des prestations conformes au programme décrit dans le descriptif des cours.
- L'apprenant doit payer le prix de la formation.
- Un acompte de 425frs non remboursable est demandé à l'inscription. L'inscription est validée par la signature de ce document et/ou par le paiement de l'acompte et/ou le paiement du premier versement.
- Les conditions de dédit sont les suivantes :



CONTRAT DE FORMATION NUTRITION / NUTRITHERAPIE

Nom :

Prénom :

- Pour la session qui débute en novembre 2025, jusqu'au 15.10.25 inclus, seul le montant de l'acompte est retenu (ou exigé si le paiement n'a pas été fait conformément à ces conditions générales). A partir du 16.10.25 la totalité du montant (3125frs) est dû.
- Pour la session qui débute en février 2026, jusqu'au 03.01.26 inclus, seul le montant de l'acompte est retenu (ou exigé si le paiement n'a pas été fait conformément à ces conditions générales). A partir du 04.01.26, la totalité du montant (3125frs) est dû
- Si l'apprenant devait arrêter les cours, quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement et les mensualités encore non versées sont dues en intégralité. L'apprenant pourrait par-contre bénéficier de l'ensemble des supports de formation.
- De manière unilatérale, l'école se réserve le droit de mettre fin au contrat de formation en cas de comportement inadéquat envers le formateur ou envers un ou plusieurs autres apprenants afin de préserver l'équilibre et le bien-être du groupe en formation.
- Les cours se payent en fin de mois aux échéances prévues.
- Le montant demandé pour la formation est le seul montant demandé. Il n'y a pas de frais de dossier ni d'examen en sus.
- Les cours, le support de cours, le matériel pédagogique et les vidéos sont soumis à la protection par le droit d'auteur. Aucune utilisation ni reproduction ni diffusion n'est autorisée en dehors du cadre de cette formation.
- Pour obtenir le diplôme, 80% de présence au cours est demandée. Le cours suivi par zoom en même temps que les apprenants en présentiel est considéré comme une présence en cours. Les exercices pédagogiques seront alors pratiqués en distanciel par zoom avec le groupe en présentiel. Le cours visionné en replay en cas d'absence à la date du cours n'est pas considéré comme une présence en cours.
- Les enregistrements vidéos seront transmis régulièrement. A de rares occasions, il est possible que l'enregistrement vidéo ne puisse pas être réalisé, ni un enregistrement audio.
- Les enregistrements vidéos servent à un usage privé et ne seront en aucun cas divulgués à des tiers ni mis en ligne d'aucune manière que ce soit. La reproduction est interdite.
- L'apprenant accepte que le travail de dossier à thème soit consulté par d'autres apprenants, quelle que soit la session de formation et il contribue à l'établissement d'une bibliothèque spécialisée. Il accepte toute reproduction gratuitement à des fins pédagogiques dans le cadre l'école. Il reste libre ou non de transmettre à d'autres apprenants de l'école une copie de son travail.
- L'apprenant a une année depuis la fin du dernier cours de la session en cours, sauf accord explicite contraire, pour rendre son travail de diplôme (dossier de 20 pages environ sur un thème choisi, dossier avec 2 cas pratiques et auto-évaluation de 3 pages sur le parcours de formation).
- Un 3^{ème} cas pratique est demandé et sera conduit pendant les sessions de formation.
- Passé le délai d'une année l'apprenant ne pourra prétendre obtenir son diplôme, sauf accord explicite contraire.
- Si le contenu des dossiers ou de l'auto-évaluation ne correspond pas à ce qui est attendu par l'école, il pourra être demandé à l'apprenant d'apporter les modifications nécessaires en vue de la validation de son diplôme.
- Les travaux de l'apprenant seront remis sous format électronique (pdf) par email
- Le formateur dispose de 90 jours fin de mois pour rendre son appréciation sur les travaux rendus et demander le cas échéant les modifications à apporter par l'apprenant. Une fois tous les travaux en ordre, le diplôme et l'annexe sont délivrés dans un délai raisonnable.
- Une attestation de participation aux cours sera remise le jour du dernier cours de la formation pour ceux qui le demandent.
- Si le formateur ne pouvait assurer certains cours quelles qu'en soient les raisons, les cours seront reprogrammés dans un délai raisonnable, au plus tard avant la fin de la session de l'année suivante. Les jours choisis étant ceux où il y a le plus de participants inscrits.
- Il est possible qu'une date prévue soit sujette à changement, même si cette situation reste exceptionnelle.

Conclu et signé en 2 exemplaires à Yverdon le,

La première page sera paraphée et le nom et prénom de l'apprenant reporté sur la 2^e page.

Le 2^{ème} Cerveau

L'apprenant

Montant à virer sur Postfinance, Le 2^e Cerveau, Eric Forestier, CH29 0900 0000 1236 2554 2